



VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

Les conseillers municipaux, les adjoints et moi-même vous convions tous à partager le verre de l'amitié lors de la cérémonie des vœux le **vendredi 8 janvier 2016 à partir de 19h00 à la salle des fêtes.**

Le Maire,
Marie-Hélène LE BIHAN

Imprimerie LE FUR - Conhaix - 02 98 93 77 94

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

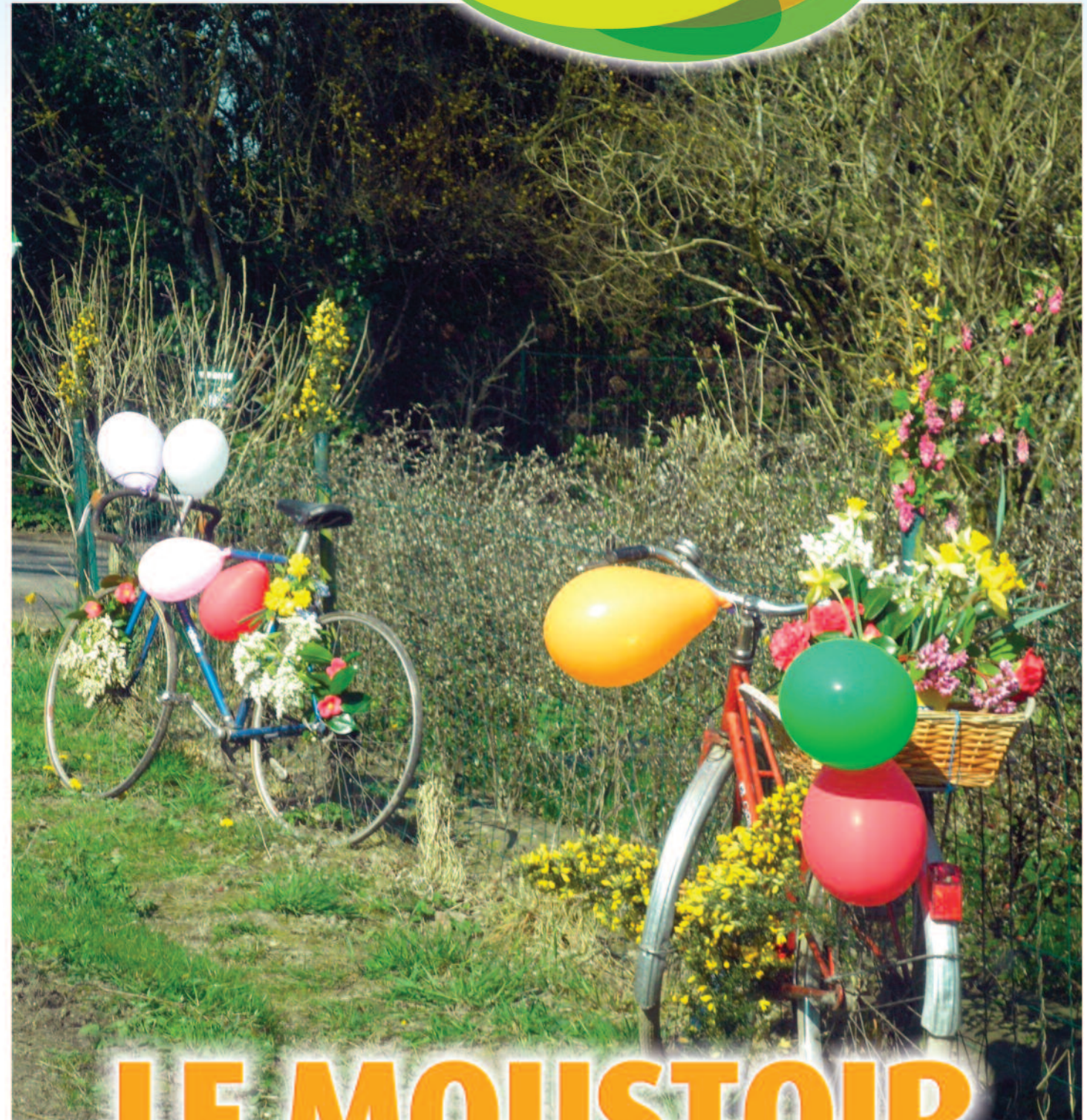
Pour les rendez-vous avec le Maire en semaine
contacter Bénédicte du Lundi au Vendredi
de 8^h30 à 12^h et de 13^h30 à 17^h.

E-mail: contact@lemoustoir22.fr

Tél : 02 98 93 08 47

Site : www.lemoustoir22.fr

BULLETIN MUNICIPAL



LE MOUSTOIR

2015

LE MOT DU MAIRE

Que d'évènement en 2015 ! Evènements catastrophiques avec les attentats en janvier, ceux de novembre ; les accidents mortels qui ont anéanti des familles entières. Chacun de nous, à notre façon, nous nous sommes associés à la peine des personnes touchées.

Et puis, la vie reprend ses droits ; Nous retournons à nos occupations ; à notre travail d'élus en siégeant aux bureaux communautaires, en participant aux différentes commissions de travail sur le transport, le logement, les finances... afin de défendre au mieux les intérêts communautaires et communaux.

L'arrivée des communes de Plévin, Treffrin et Tréogan est un bien pour la collectivité qui voit, de ce fait, sa population augmenter mais aussi et surtout pour la population de ces communes qui, de part sa proximité géographique, vivait et faisait vivre le territoire.

Cette fusion sera suivie d'autres fusions ; la loi NOTRE incite les collectivités à se regrouper ; La fusion de communautés de communes sera effective dès 2016 ; sont évoquées également, les fusions de communes avec des avantages fiscaux à la clé, du moins dans un premier temps. Le temps de réflexion manque pour une mise en place adaptée.

Les économies financières sont recherchées en mutualisant les services ; L'état nous a, à tous, supprimé des subventions. Nous sommes tous à regarder à la loupe nos finances et à chercher des pistes de réduction des dépenses ; les élus actuels ainsi que les précédents ne jettent pas ni n'ont pas jetés l'argent par les fenêtres mais aujourd'hui, nous sommes amenés à être de plus en plus vigilants. Notre commune se porte bien et nous voulons tous que ça continue.

La vie, c'est aussi vivre ensemble, au quotidien. C'est vivre auprès de voisins car nous sommes tous un voisin de quelqu'un. Avons-nous conscience que ce que nous faisons impactera obligatoirement quelqu'un : la tondeuse alors que le bébé d'à côté dort, son chien que l'on libère le matin très tôt quand les enfants vont prendre leur car à côté de l'église ; nos poubelles que l'on dépose au pied du container car il est plein et qui se fait ensuite déchiqueter par les chats, les choucas et les pies ; nos encombrants que nous ne prenons pas la peine d'envoyer à la déchetterie. C'est vrai, il y a un service communautaire chargé de la collecte des déchets mais est-ce à eux de ramasser nos sacs éventrés, à eux de trouver une place entre leurs pieds pour les produits non incinérables, non recyclables ?

Je pourrais vous citer d'autres exemples qui paraissent, à premières vues, anodins mais qui sont gênants car récurrents.

Je ne veux, en aucun cas, être moraliste ; Je souhaite seulement que nous vivions bien ensemble, que nous prenions le temps de nous écouter.

L'année 2016 est bientôt là.

Je vous présente, en mon nom et au nom de tous les élus, à toutes et à tous mes meilleurs vœux de santé, de réussite dans tous vos projets.



Marie Hélène LE BIHAN
Maire

SOMMAIRE

Page 2

- Mot du Maire

Page 3

- Les membres du Conseil Municipal
- Recensement 2016
- Le Moustoir et le haut débit

Page 4

- Budget
- Tarifs des locations
- Intervention sur la commune
- Etat-civil

Page 5

- Les temps d'activité périscolaire
- La sécurité dans la commune
- La bibliothèque

Pages 6

- Rappel : passage de la TNT en haute définition
- Rénovation de l'ancienne cantine

Pages 7

- Urbanisme
- Lotissement "Park an Héol"

Page 8

- Ecole du Moustoir

Pages 9

- Vie associative

Pages 10

- Interviews au Moustoir

Page 11

- Les emplois d'été à Poher Communauté
- Le Dicrim
- Contacts services publics

Page 12

- Vœux de la municipalité
- Horaires de la Mairie

LES EMPLOIS D'ETE A POHER COMMUNAUTE

Pendant l'été, les services de la Communauté sont amenés à recruter. Jusqu'à présent, les personnes recrutées étaient de chaque commune et obtenaient, au mieux, un remplacement de 3 semaines.

Pour avoir une chance d'être retenu, les jeunes intéressés doivent :

- Postuler à Poher Communauté
- Avoir au moins 18 ans
- Ne pas avoir déjà bénéficié d'une période de remplacement les années auparavant.

Dans le cas où plusieurs jeunes de la commune postulent, la décision finale revient au maire.

Au Moustoir, comme dans d'autres communes, nous avons choisi de réunir les candidats et d'effectuer, ensemble, un tirage au sort avec un classement par ordre de tirage pour pouvoir répondre en cas de désistement d'un candidat.



LE DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

L'article 21 de la loi du 22 juillet 1987 stipule : "Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent."

Lors du conseil municipal du, les élus ont validé le DICRIM élaboré en lien avec.....

Ce document vous informe sur :

Les risques majeurs :

- Qu'est-ce qu'un risque majeur
- L'information préventive
- La vigilance météo
- L'affichage des risques et des consignes.

Les risques naturels :

- Le risque inondation
- Le risque de mouvement de terrain
- Le risque sismique
- Le risque tempête

Les risques technologiques :

- Le risque industriel
- Le risque transport de matières dangereuses
- Les risques majeurs particuliers :
 - Le risque lié au changement climatique
 - Le risque radon

La définition, les risques dans et pour la Commune, les mesures prises à titre de prévention et de protection et les consignes individuelles de sécurité sont reprises pour chaque risque.

Ce document est consultable en Mairie, aux heures d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la Commune.



CONTACTS SERVICES PUBLICS

• C.A.F

Permanence tous les mardis après-midi de 14h00 à 17h00 à Rostrenen
Tél : 02 96 57 44 00

• CLAJ

Accueille les enfants de 11 à 17 ans
Tél : 02 98 93 18 77

• Comité d'entraide de Maël-Carhaix

Tél : 02 96 24 71 61

• CPAM des Côtes d'Armor

22024 Saint Briec cedex 1

• D.D.E

Tél : 02 96 29 00 27

• Hôpital de Carhaix

Tél : 02 98 99 20 20

• Maison de l'Enfance

Accueille les enfants de 3 à 12 ans les mercredis et vacances scolaires de 7h30 à 18h30
Tél : 02 98 99 38 70

• Maison Médicale de Garde

Elle a pour mission de désengorger les urgences, elle accueille le public le samedi de 12h à 20h et le dimanche de 8h à 20h.

Vous pouvez y accéder par l'intermédiaire du 15 ou vous rendre directement à l'hôpital de Carhaix.

• Mission locale de Rostrenen

Tél : 02 96 29 16 26

• Poher Communauté

Maison des Services Publics Carhaix
Tél : 02 98 99 48 00

• Pôle Emploi

15 rue Carmes - 29270 Carhaix
Tél : 02 98 99 18 63

• Trésor Public

Rostrenen
Tél : 02 96 29 01 39



INTERVIEWS AU MOUSTOIR

Chhon et Sophara CHHENG
Pen Lan Taillanter - Le Moustoir



Originaires du Cambodge, M et Mme CHHENG CHHON et Sophara se sont installés à Pen Lan Taillanter au Moustoir depuis le 1^{er} février 2014.

Voulez-vous vous présenter brièvement ?

Chhon : A 28 ans, instituteur au Cambodge, j'ai quitté mon pays natal en 1976 pour fuir le régime politique des Khmers Rouges et les atrocités. Alors réfugié politique, j'ai rejoint la Thaïlande, où je suis resté dans le camp de Lumpuk dans la province de Surin pendant 3 ans. Dans ce camp, je travaillais avec la délégation franco-canadienne comme interprète, et rencontrais les gens qui voulaient aller en France ou au Canada.

A mon arrivée en France, en 1979, par l'intermédiaire de "France Terre d'asile", je suis resté 15 jours à Créteil avant de m'installer à Nantes. Francophone, mon intégration et mon implication sur le territoire Français m'ont permis de travailler dans une coopérative agricole à Ancenis, devenue depuis Terrena, fusion des coopératives d'Ancenis, Angers, Poitiers et Landerneau.

Sophara : Après avoir subi le régime politique des Khmers Rouges, j'ai réussi en 1979 à l'âge de 36 ans à fuir le pays accompagnée de mon frère et mes deux sœurs. Alors installée dans le Maine et Loire, en 1980, le 13 avril, date de célébration du Nouvel An Cambodgien, j'ai rencontré mon futur mari, Chhon, qui était lui-même dans le comité d'accueil cambodgiens du département de Loire Atlantique.

Après avoir passé 30 ans à Ancenis, pourquoi vous êtes vous installés au Moustoir ?

Lors des vacances, nous avons visité quelques coins de Bretagne, alentours de Brest, ..., nous avons choisi de vivre notre retraite en Centre Bretagne, et grâce à des amis Cambodgiens de Rennes et Lorient, nous nous sommes installés à Pen Lan Taillanter, au Moustoir, en 2014.

Nous y avons trouvé beaucoup de convivialité, chaleur humaine, tranquillité et complicité entre voisins, moustoiriens et moustoiriennes. Nous y sommes très heureux.

Milan et Vanessa DUKIC
Crec'h ar vungle - Le Moustoir

Pouvez-vous vous présenter brièvement ?

Milan : D'origine Croate, j'ai 36 ans et je viens de la région parisienne. Je suis manutentionnaire dans une entreprise de messagerie à Carhaix. Passionné de sport, je joue au football à l'ACC de Carhaix.

Vanessa : J'ai 32 ans et je suis originaire de Calais. J'exerce en tant qu'assistante maternelle. Nous avons deux enfants, Dragan 7 ans et Danko 3 ans, tous deux scolarisés à l'école du Moustoir. J'ai intégré le bureau de l'amicale laïque, en tant que secrétaire de l'association.



Pourquoi avez-vous choisi le Moustoir ?

Grâce à un ami du centre Bretagne, nous nous sommes installés au Moustoir, au lotissement de Lostancoat en février 2011.

De part nos activités professionnelles, et étant bien intégrés sur la commune notamment par l'école de nos enfants, nous avons choisi d'y rester. L'acquisition de notre maison à Crec'h ar vungle était une opportunité, voire une évidence. Nous y sommes installés depuis février 2015.

LE TROPICAL

Le bar le Tropical, fermé depuis septembre pour raison de santé, rouvrira au printemps prochain.
En attendant, Yolande vous souhaite à tous une bonne et heureuse année (et surtout la santé !!!).
Elle remercie aussi ses fidèles clients et amis pour leur soutien.
A bientôt, Bloavez Mat



LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

1^{er} rang, de gauche à droite : Michel LE MADEC (1^{er} adjoint), Jocelyne RIVOAL, Mickaël GALGUEN, Cédric LE MOROUX, Marie Hélène LE BIHAN (Maire), Loïc RAOUL, Monique NORAS.

2^{ème} rang, de gauche à droite : Cédric FRATACCI, Catherine TANNOU, Sylvie LE MAT (2^{ème} adjointe), Pierre BARON (3^{ème} adjoint).

Elus absents de la photo : Guylaine CHRISTIEN, Karine DAUCE, Catherine PENFORNIS, Dominique KIEFFER.



Les missions des adjoints :

- Michel LE MADEC, 1^{er} adjoint en charge des affaires générales, des finances et l'intercommunalité.
- Sylvie LE MAT, 2^{ème} adjointe en charge des bâtiments communaux et des affaires sociales.
- Pierre BARON, 3^{ème} adjoint en charge des affaires générales et de la voirie.

RECENSEMENT 2016

Le dernier recensement sur la Commune a eu lieu en 2011. Le prochain se déroulera du **21 janvier au 20 février 2016**.

Le recensement doit être fait au plus juste car ce sont ces résultats qui établissent ensuite, au niveau financier, la DGF (dotation générale de fonctionnement) versé par l'Etat.

Il sera réalisé par Madame Chantal PICARDA habitant sur Paule et ayant effectué leur recensement en 2015.

Mme PICARDA va passer chez vous tous. Elle vous informera et vous expliquera ce qui est à faire et comment. Depuis 2015, les familles sont fortement incitées à rentrer leurs données directement sur internet ; Le site dédié est simple d'accès pour tous.

Mme PICARDA se présentera chez vous munie de sa carte d'agent recenseur.

Nous comptons sur vous tous pour lui réserver un accueil lui permettant de finaliser au mieux le travail que nous lui avons confié.



LE MOUSTOIR ET LE HAUT DEBIT

Après de multiples études, nous avons de bonnes raisons d'être optimistes pour l'arrivée du haut débit, sur la commune, en fin d'année 2016.

Ces études portaient notamment sur les contraintes de remplacement/renforcement d'appuis aériens voire de génie civil souterrain.

A l'issue des travaux réalisés sur le domaine public, chaque personne intéressée par le branchement de son domicile se rapprochera du fournisseur d'accès retenu par Orange, exploitant du réseau. Le coût du raccordement reste à la charge de l'utilisateur comme pour l'eau ou l'électricité et dépendra de la politique marketing du fournisseur d'accès.



LE BUDGET COMMUNAL

BUDGET COMMUNAL

Dépenses

• Remboursement d'emprunt :	60.700 €
• Matériel :	
- Photocopieur mairie :	2.766 €
- Chambre froide cantine :	2.880 €
• Bâtiments communaux :	
- Parquet salle des fêtes :	19.600 €
- Electricité ancienne cantine :	2.400 €
- Porte salle des fêtes :	2.696 €
- Mise aux normes accessibilité WC salle des fêtes :	1.384 €
- Mise en sécurité cloche de la Croix Neuve :	710 €
• Voirie :	25.175 €
• Section de fonctionnement :	381.000 €

Recettes

• Fonctionnement :	504.800 €
• Investissement :	32.986 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

• Dépenses investissement :	8.860 €
(remboursement emprunt)	
• Dépenses de fonctionnement :	3.704 €
(remboursement intérêts, maintenance...)	
• Recettes :	8.800 €
(redevances)	

BUDGET PARK AN HEOL

• Dépenses de fonctionnement :	185.399 €
• Recettes :	20.900 €
• Emprunt :	330.000 €



TARIFS DES LOCATIONS à compter du 1^{er} janvier 2016 (Augmentation de 1%)

Location pour :	Associations	Moustoiriens	Personnes extérieures
Réunion		0 €	
Vin d'honneur-café	0 €	50,5 €	75,75 €
Journée ou soirée	80,8 €	101 €	202 €
2 jours consécutifs	181,8 €	181,8 €	383,8 €
Couverts + percolateur		0 €	
Chauffage		20 €/jour - d'octobre à avril	
Caution		600 €	
Caution pour le ménage		100 €	

INTERVENTION SUR LA COMMUNE

Tous les ans, la commune réalise des travaux de voirie et tous les 2 ans ou plus si besoin, des travaux de lamier. Les personnes intéressées pour des travaux personnels en

lien avec ses prestations peuvent s'adresser en Mairie pour avoir des renseignements complémentaires et seront mises en relation avec l'entreprise retenue.

ETAT CIVIL 2015

NAISSANCES

- Stan SKUBISZ - le 12 mai 2015
- Louis PASQUET - Le 13 juillet 2015
- Héloïse HASCOAT - le 23 juillet 2015
- Albin RUYET - le 30 août 2015
- Eidan BLONDEAU - le 31 août 2015
- Ethan PLASSART-TALLEC

MARIAGES

- Yoann LE BOURHIS et Marie-Françoise ANDRE
- Laurent L'HOTELIER et Armelle GUERLESQUIN

DÉCÈS

- Georgette RICHER
- Roderick WOOLLCOTT
- Marie AUFFRET
- Yvette LE MADEC
- Yvette CHAUDOT
- Joseph JAFFRENNOU
- Joseph LOZACH
- Armand PAUL
- Yvonne LE YOUDEC
- Edith LE BEC

ASSOCIATIONS SUR LA COMMUNE DU MOUSTOIR

Comité des fêtes

- Président : M. Mickaël GALGUEN
- Kérantré - 22340 LE MOUSTOIR

Société de chasse

- Président : M.Emile QUILLEROU
- Kerimarch - 22340 LE MOUSTOIR

Les Anciens Combattants

- Président : M. Georges POULIZAC
- Goariva - 29270 CARHAIX PLOUGUER

Amicale Laïque

- Présidente : Mme Corinne LE MAO
- La Croix Neuve - 22340 LE MOUSTOIR

Le Scrabble

- Présidente : Edith LE LOUET
- Le Helesser - 22340 LE MOUSTOIR

Club Inter Générations

- Présidente : Mme Monique NORAS
- Rue de l'Eglise - 22340 LE MOUSTOIR

Comité des Courses

- Président : M. José LE CAROFF
- Kérantré - 22340 LE MOUSTOIR

Au Poher le vent tourne

- Présidente : Mme Claudine LE GUERN
- Le Helesser - 22340 LE MOUSTOIR

Comité d'animation de la Croix Neuve

- Président : M. Bruno JAN
- Le Quenvén - 22340 LE MOUSTOIR

La Croix Neuve

- Président : M. Léon BERTRAND
- Poulrastel - 22340 LE MOUSTOIR



TRAIL



ANIMATIONS 2016

• Vœux du Maire	8 janvier	• Soirée Disco et Repas	10 septembre
• Soirée couscous Amicale Laïque	5 Mars	Comité d'animation Croix Neuve	
• Trail et Repas crêpes	20 Mars	• Fest-Noz pour la lutte contre la mucoviscidose	8 octobre
Comité des fêtes et Amicale Laïque		Comité des fêtes	
• Courses cyclistes Comité des courses	28 mars	• Bal Club inter-génération	20 novembre
• Bal Club inter-génération	8 mai		
• Kermesse Amicale Laïque	28 juin		
• Pardon de la Croix Neuve et Repas	3 et 4 septembre		
Comité des fêtes de la Croix Neuve			

D'autres manifestations viendront peut-être s'ajouter à celles déjà programmées. Les organisateurs feront leur publicité. Vous pourrez retrouver toutes ces dates sur le site internet de la commune.

ECOLE DU MOUSTOIR

Il y a actuellement 62 élèves à l'école répartis en 3 classes. Méline Fer s'occupe de la classe maternelle et de la direction, Magalie Moy enseigne à la classe de CP-CE1 et Cécile Le Guirriec est en charge de la classe de CE2-CM1-CM2.

Rachel Le Du et Sandrine Le Cam s'occupent de la garderie et sont une aide précieuse dans la classe maternelle ; Christelle Calvez est la cantinière.

Plusieurs élèves vont rejoindre la classe maternelle d'ici la fin de l'année scolaire.

Les temps forts de l'année 2014-2015 :

Après une année à travailler sur le thème de la mer et de l'environnement, tous les élèves sont partis en classe de mer à la fin du mois de mai à Damgan dans le Morbihan et ceci grâce au financement de l'amicale laïque. Les plus petits y ont passé 3 jours alors que les plus grands sont restés toute une semaine.



Les élèves du CE2 au CM2 ont pu bénéficier de séances de catamaran sous un magnifique soleil.

Tous les élèves ont pu découvrir le milieu marin au travers de divers activités telles que la pêche à pied ou au carrel, la mise en place d'un aquarium d'eau de mer...

C'était un merveilleux moment de découverte et de partage pour tous.



Les projets pour l'année 2015-2016 :

Cette année les élèves de cycle 3 vont pouvoir aller découvrir les joies du ski puisqu'ils vont aller en classe de neige au retour des vacances de Noël. Ils se rendront en Ariège avec leurs homologues de l'école de Trégomeur.

Comme chaque année toutes les classes se rendront au cinéma dans le cadre du dispositif "école et cinéma" et les enfants de la GS au CM2 suivront un cycle de 12 séances de piscine.

Ces activités ne sont possibles que grâce à l'investissement de l'amicale laïque et de la commune que nous remercions pour leur participation active à la vie de l'école.

Le mardi 15 décembre a eu lieu le spectacle et le goûter de Noël offert par l'amicale laïque ainsi que le marché de Noël organisé par la coopérative scolaire. Nous vous remercions de venir nombreux chaque année afin de découvrir les créations des enfants et déguster les gâteaux confectionnés par les parents.

Du côté des animations, le reste de l'année sera ponctuée par le repas couscous en mars et la kermesse au mois de juin qui sont organisés par l'amicale laïque.

Les parents des enfants nés en 2013 et 2014 sont invités à prendre contact directement avec l'école ou avec la mairie afin de prévoir la future inscription de leur enfant.

Belle année scolaire à tous.

La Directrice.



LES TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE (TAP)

Actuellement 48 enfants participent aux T.A.P. (Temps d'Activité Périscolaire) ; sont concernés tous les enfants de maternelle jusqu'au CM2.

Les enfants sont répartis en 3 groupes :

- Le lundi de 15h00 à 16h30
 - Rachel et Sandrine, ATSEM à l'école, prennent en charge les tous petits PS1-PS2 et MS (de la petite section de maternelle à la grande section).
 - Un animateur du CLAJ prend en charge les élèves du CE2 au CM2.
 - Un intervenant externe les élèves de la GS (grande section de maternelle) au CE1.
- Le vendredi de 15h00 à 16h30
 - Rachel et Sandrine prennent en charge les PS1-PS2 et MS
 - Un animateur du CLAJ prend en charge les élèves de la GS et du CP
 - Un intervenant externe les enfants du CM1/CM2
 - Un intervenant externe les enfants du CE1/CE2

Les activités depuis le début de l'année :

- Retour vers le futur
- Archéologie
- Initiation gymnastique
- Sieste et jeux d'éveil pour les tous petits
- Bd environnementale
- La conquête de notre pays : jeux ludiques
- Mère nature : sensibilisation à l'environnement
- A travers les époques

Coût pour la commune pour l'année scolaire 2014-2015

• Fournitures et petit matériel :	902.25 €
• animateurs :	7 583.00 €
• Un coût total de	8 485.25 €
• Aide de l'état :	3 400.00 €
• Aide de la CAF :	1 600.00 €

Soit un solde pour la commune de 3 485.25 € ceci sans compter le cout supplémentaire entraîné par l'augmentation du temps de travail du personnel affecté à l'école.

LA SECURITE DANS LA COMMUNE

L'an dernier, nous vous avons restitué les résultats de l'analyse des pratiques au niveau de la vitesse des automobilistes traversant le bourg. Les résultats étaient parlants et confirmaient le ressenti des riverains : "ça roule trop vite".

Le projet de travailler pour une réduction de la vitesse est toujours d'actualité. La commission chargée de ce dossier a déjà bien réfléchi.

Une évidence : le conducteur n'étant pas capable de se raisonner, nous allons l'y obliger. Tout le monde veut réduire la vitesse devant chez soi mais est-ce que tout le monde réduit sa vitesse devant chez les autres ?

Les idées germent et pour mettre en forme notre projet, nous allons solliciter l'ADAC (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités). Cette agence a été créée en 2013 pour répondre aux besoins de la Commune quand l'ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat aux collectivités pour des raisons de Solidarité et d'Aménage-

ment du Territoire) a été supprimée. L'assistance, auparavant gratuite, est soumise à une adhésion payante fonction du nombre d'habitants.

Notre projet sera-t-il de mettre des panneaux limitant la vitesse, des radars pédagogiques, de faire des ronds points, des ralentisseurs... D'aménager les entrées de la commune, de réduire la chaussée... Rien n'est encore décidé, tout reste à travailler.

La seule contrainte et qui est de taille, est la contrainte financière. Les projets d'aménagement sécuritaire sont, en général, très onéreux ; Nous, les élus, ne voulons pas endetter la Commune plus que nécessaire ; nous verrons à programmer les travaux sur plusieurs années afin de lisser les dépenses et ne pas bloquer les autres projets qui pourraient être nécessaires par ailleurs.

En tant qu'élus, nous nous devons de répondre à cette problématique de sécurité sachant que les décisions qui seront prises ne plairont pas à tout le monde.

LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque, gérée par Monique NORAS élue, est tenue par une équipe de bénévoles et par Corinne salariée.

Peu de personnes sont inscrites par contre celles qui le sont, sont très assidues.

L'équipe souhaite changée les jours et horaires de permanence et vous propose de vous accueillir (hors vacances scolaires)

Le mercredi : de 9 h à 12h et de 14h à 17h



RAPPEL : PASSAGE DE LA TNT EN HAUTE DEFINITION

Dans la nuit du 4 au 5 Avril 2016, pour une meilleure qualité de diffusion, la télévision numérique terrestre (TNT) passera en haute définition (HD).

Ce changement concernera les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par une antenne de type râteau soit 57% des foyers car seuls ceux étant équipés d'un matériel compatible HD pourront continuer à recevoir la télévision après le 5 Avril.

Pour vérifier la compatibilité de son matériel, il suffit de regarder si un logo TNT HD apparaît sur celui-ci ou regarder la chaîne ARTE et constater si le logo ARTE HD apparaît à l'écran.

Si ce n'est pas le cas, il n'est pas forcément nécessaire de changer son téléviseur, vous pouvez vous équiper d'un adaptateur HD pour un prix à partir de 25 € qu'il est conseillé d'anticiper l'achat pour éviter la pénurie dans les magasins.



Le 5 Avril, il faudra lancer une recherche automatique des chaînes sur le téléviseur ou procéder manuellement avec la télécommande.

Vous pouvez aussi obtenir de plus amples informations, notamment sur les aides à l'achat ou à l'installation, sur le site "recevoirlatnt.fr" ou au centre d'appel **0 970 818 818** (prix d'un appel local).

RENOVATION DE L'ANCIENNE CANTINE

Le bâtiment communal appelé "l'ancienne cantine" est un bâtiment qui a connu plusieurs utilisations depuis sa construction. Un grand nombre d'élèves, devenus grands aujourd'hui, sont passés dans ce bâtiment, beaucoup d'associations y ont également organisé des événements. Le bâtiment n'étant plus aux normes pour l'accueil du public (électricité, acoustique, accessibilité PMR...), seul le stockage y était autorisé.

Le conseil municipal a validé son utilisation comme zone de stockage associative et communale dans la partie principale et comme espace bureau dans l'ancienne cuisine. La rénovation par les associations est en cours. La mise en conformité de l'électricité étant indispensable, celle-ci a été réalisée en juillet 2014.

En parallèle, la mise aux normes "accessibilité handicap" réalisée au niveau de la salle des fêtes, a nécessité le changement de la porte principale, laquelle a trouvé place sur l'ancienne cantine.

La mise à disposition de ce bâtiment aux associations nécessite l'engagement de celles-ci pour un rafraîchissement intérieur et l'entretien régulier des lieux



REGLEMENT DU BUREAU ASSOCIATIF

1 - Assurance : Toutes les associations de la commune de Le Moustoir désirant utiliser le bureau devront présenter une attestation annuelle d'assurance au secrétariat de mairie.

2 - Réservation : Le bureau devra être réservé une semaine à l'avance auprès du secrétariat de mairie

3 - Utilisation : Toutes les associations de la commune pourront utiliser le bureau, installer des rangements et de l'immobilier.

L'usage du bureau est réservé uniquement aux réunions. Toute personne étrangère aux associations, ne devra utiliser le local.

4 - Entretien : Après utilisation, les occupants devront laisser le local propre et rangé.

5 - Dégradation : Toute anomalie ou dégradation devra être signalée auprès du secrétariat de la mairie.

6 - Stockage : Toutes les associations pourront utiliser le reste du bâtiment pour y entreposer du matériel, correctement rangé.

L'allée centrale du bâtiment doit absolument être libre

Les sorties de secours doivent être dégagées

Si possible, identifier le matériel ou tout objet rangé.

L'URBANISME

Depuis juin 2015, l'état s'est désengagé en supprimant l'aide apportée aux communes par le biais des services de la DDTM (Direction Départementale des territoires et de la mer) pour l'instruction des demandes d'urbanisme.

Malgré toutes les compétences de notre secrétaire de mairie, nous ne nous sentions pas à même d'instruire tous les dossiers. Nous nous sommes tournés vers Poher Communauté dans un premier temps, et faute d'accord pour une mutualisation de service nous avons validé la proposition de la Ville de Carhaix.

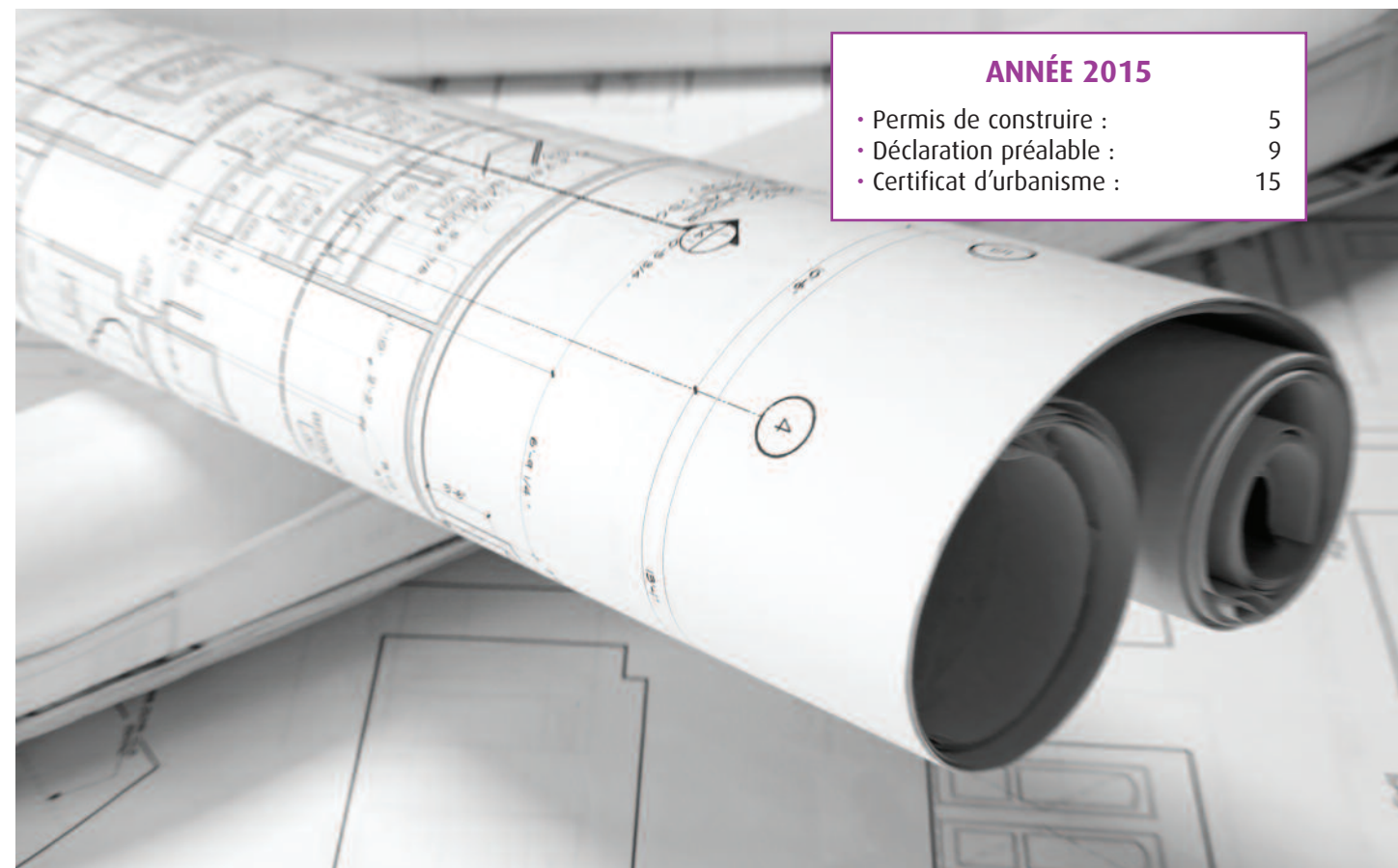
Aujourd'hui, tous nos dossiers sont traités par le service d'urbanisme de Carhaix.

Les personnes concernées par une demande de permis peuvent, en lien avec la Mairie du Moustoir, se mettre en contact avec le service et parallèlement les personnels du service peuvent venir sur place visualiser au mieux le projet qui leur sont soumis.

Pour les habitants de la Commune, rien ne change.

Les règles restent les mêmes : application du PLU, prise en compte du périmètre des bâtiments de France, demande de permis ou demande d'autorisation de travaux en fonction du projet.

Bénédicte, la secrétaire de Mairie de la Commune, se tient à votre disposition et vous renseignera au mieux.



ANNÉE 2015

• Permis de construire :	5
• Déclaration préalable :	9
• Certificat d'urbanisme :	15

LOTISSEMENT "PARK AN HEOL"

L'aménagement du lotissement est désormais terminé, du moins pour ce qui concerne la tranche ferme. Quelques aménagements paysagers restent à faire. Dans 3 ans, les travaux seront poursuivis en ce qui concerne la voirie définitive.

Les lots, au nombre de 21, sont mis en vente ; un des lots a trouvé acquéreur et 2 autres lots sont réservés.

Le prix a été fixé par délibération du conseil municipal à 20 € TTC du m². Les lots sont tous viabilisés et le choix a été fait pour l'assainissement collectif plutôt qu'individuel.

Nous vous encourageons à aller visiter le lotissement et à le promouvoir si l'occasion se présente.

Nouveau lotissement
PARK AN HEOL LE MOUSTOIR

Parcelles de 600 à 1200m²

Terrains viabilisés
TRES HAUT DEBIT

Renseignements : contact@lemoustoir22.fr - 02 98 93 08 47